

## **DECLARATION DE CONFORMITE CE**

NI-GRP-QHSE-37 Révision : 00 040119 Page 1 / 1

## **Equipement de Protection Individuel**

(€ 2797

Je soussigné, Gaëtan BREE, représentant le **Groupe PAREDES**, 1 rue Georges Besse, 69740 GENAS déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

## Gant nitrile Bleu OPTIFIRM 300 A usage unique non poudré, PROP

Tailles	Références	
S (6/7)	704648	
M (7/8)	704658	1 1111
L (8/9)	704668	and the last
XL (9/10)	704678	



Satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité du Règlement EPI UE 2016/425 actuellement en vigueur en tant que

## Equipement de Protection Individuelle de catégorie III Pour risques graves à effets irréversibles ou mortels

Il répond aux exigences des gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes selon les normes suivantes :

- EN ISO 21420 :2020 : Gants de protection : Exigences générales et méthodes de test
- EN ISO 374-1 : 2016+A1 :2018 Type B (KTP)
- EN ISO 374-5 : 2016 : Gants de protection contre virus, bactéries et champignons

Fait à Genas, le 07 juillet 2022

**Gaëtan BREE** 

Responsable Hygiène Sécurité Environnement